

Introduction

La question de la légitime défense

« Nous prêchons un Messie crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les païens, mais pour ceux qui sont appelés, tant Juifs que Grecs, il est Christ, puissance de Dieu et sagesse de Dieu. Car ce qui est folie de Dieu est plus sage que les hommes, et ce qui est faiblesse de Dieu est plus fort que les hommes » (1 Co 1, 23-25).

APRÈS deux siècles de progrès matériel de plus en plus rapide, surtout en Occident, notre humanité semble entrée dans une phase critique, acculée à un mur dont l'édification s'est accélérée ces dernières décennies. L'action de l'homme, décuplée par les moyens de la technique, en est à l'origine. Ce mur, **fruit de la domination de l'homme sur l'homme et de son exploitation de la nature**, les deux étant liées, a de multiples aspects, politiques, économiques, psychologiques, écologiques... Il concerne tous les habitants de la terre et nous oblige à un travail de compréhension et de remise en question de ce qui a contribué à le construire.

Son édification est particulièrement avancée dans les pays dits « développés » du fait, notamment, de leur quête de toute-puissance technique et de leur surconsommation. Celles-ci ont pour effet de déconnecter les hommes de leurs vrais besoins à base de relations humanisantes¹, fondatrices du bien commun. Aujourd'hui, nous découvrons la situation dramatique, voire suicidaire à laquelle mènent ces attitudes et que des films comme *Une vérité qui dérange* (Al Gore) ou *Home* (Yann

1. Relations qui, je le crois, trouvent dans le Christ une expression accomplie.

Arthus-Bertrand) essaient de mettre en lumière, sous l'angle écologique. À cette situation nous pouvons appliquer ce que Martin Luther King disait déjà le 31 mars 1968, quatre jours avant son assassinat :

☞ Il nous faut apprendre à vivre ensemble comme des frères sinon nous périrons ensemble comme des imbéciles. »

En poursuivant l'œuvre dominatrice de la colonisation, d'une manière plus subtile mais tout aussi destructrice, en refusant d'en assumer les conséquences (par exemple, en rejetant les immigrés qui nous dérangent), et, de façon générale, en attendant à grande échelle au respect dû à l'homme, de sa conception à sa mort, nous nous préparons à périr « ensemble comme des imbéciles ». Notre planète elle-même nous le révèle. Mais, plutôt que de regarder en face nos déficits d'humanité, nous croyons pouvoir réagir aux effets pervers de notre progrès matériel, de nos choix politiques, par de simples aménagements de nos manières de faire, de nos techniques. Nous envisageons des remèdes foncièrement insuffisants parce qu'ils agissent essentiellement sur les effets de nos attitudes de domination et d'exploitation. À mon avis, **c'est aux causes de celles-ci que nous devons nous attaquer** si nous voulons découvrir des réponses adaptées à l'ampleur des questions soulevées. Quant à la technique, laissons lui seulement sa place, une place seconde. Comme l'argent ou le pouvoir, son usage n'a de sens qu'au service des hommes, dans le respect de tous.

Au contraire, quand nous utilisons la technique, l'argent ou le pouvoir de manière insensée, au service d'intérêts personnels ou collectifs égoïstes et destructeurs de fraternité, nous en faisons des idoles. Nous violentons alors l'homme et, de ce fait, Dieu ² et son œuvre d'amour. Je pense que nous avons besoin d'un supplément d'âme, d'une réelle conversion des cœurs et des attitudes fondée sur une quête de vérité. Pour un chrétien, celle-ci ne se résume pas à une somme de données scientifiques, à une idéologie ou une simple sagesse humaine. « *La vérité*

2. Cf. Mt 25, 45 ; 1 Jn 4, 20.

et le chemin et la vie » (Jn 14, 6), c'est Jésus Christ, Jésus Christ en relation d'amour avec son Père dans l'Esprit, avec chacun de nous et avec toute la création.

Dans l'amour, l'apport de chacun au service de l'humanité est indispensable. Ainsi, François d'Assise, Gandhi, Martin Luther King, Mairead Corrigan, Aung San Suu Kyi et bien d'autres hommes et femmes ont, par leur façon de se situer en vérité face à la violence, remis en question les manières de faire et de penser de leurs contemporains. Ils ont presque toujours commencé leur engagement seuls, ou en tout petit nombre, n'étant suivis par d'autres qu'en raison de leur fidélité. Ils ont cherché, contre vents et marées, à transmettre leur trésor aux hommes et ainsi ont touché et touchent encore bien des cœurs.

Comme eux, nous pouvons nous interroger sur le pouvoir que nous avons, seuls et ensemble, de respecter ou non nos frères, jusque dans des questions de vie et de mort. C'est ce pouvoir que j'aborde dans ce livre au travers d'un sujet décisif, décisif parce qu'il concerne chacun de nous dans nos manières de penser et d'agir face à la violence, notamment en situations limites. Il s'agit de **la question de la « légitime défense »**, la nôtre et celle de nos semblables, et de ses conséquences.

Sur le plan collectif, celle-ci a servi, par exemple, à justifier la guerre du Golfe (1991) et l'intervention militaire en Afghanistan après les événements du 11 septembre 2001. L'opération militaire israélienne au Liban (2006) portait d'ailleurs le nom de « Légitime défense ». Quelle guerre n'est pas justifiée par cette expression universellement reconnue³ ? Elle sert chaque jour de caution à des meurtres et autres vio-

3. Ainsi est-il écrit dans l'article 51 de la Charte de l'ONU :

« Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. »

lences, ainsi qu'à l'armement et au surarmement des États et des individus. Elle légitime des dérives sécuritaires, des réactions de haine, de racisme et de xénophobie.

Mais, dira-t-on, il faut bien se défendre ! Sans doute... Mais de quoi parlons-nous quand nous parlons de nous défendre ? Quels moyens envisageons-nous d'utiliser, au service de quelle fin ? Celle-ci serait-elle de produire encore et toujours des gagnants et des perdants, des vainqueurs et des vaincus, d'entériner la loi des plus forts au détriment de ceux qui le sont moins et de leur commune fraternité, indispensable pour que la société soit vivable ? Cette fin serait-elle de rester automatiquement en bonne santé et, éventuellement, en vie ? Il est d'ailleurs fort possible que pour un ou plusieurs des protagonistes ce ne soit pas le cas si la légitime défense est utilisée. La logique coup pour coup, vie pour vie, n'est peut-être pas la seule. Et puis, à plus forte raison si nous sommes ses disciples, Jésus n'a-t-il pas des choses à nous dire, à nous faire découvrir en ce domaine, aussi bien au niveau de la fin poursuivie que des moyens utilisés ?

Avant d'aborder, dans le premier chapitre, ce qu'il exprime sur ces questions, voyons ce que disent des Églises sur la légitime défense collective, dans des extraits d'un texte commun catholique-protestant ⁴ :

259

☞ « Chacun sent bien qu'une communauté humaine, quelle qu'elle soit, doit préparer sa défense contre les agressions éventuelles. Mais chacun sait bien aussi que tous les moyens ne sont pas permis ⁵. L'exercice d'aucun droit, pas même celui de légitime défense, n'est sans limite.

4. Texte tiré du document *Pour construire la paix* rédigé par la Commission catholique française « Justice et Paix » et la Commission sociale, économique et internationale de la Fédération protestante de France, Paris, Centurion, 1985, p. 32 et 34.

5. Le *Catéchisme pour adultes* des évêques de France (n° 587, 1991) dit à propos de la légitime défense :

« L'instinct vital d'auto-conservation pousse à défendre sa vie contre toute agression. Mais l'homme est appelé à dépasser l'instinct en le soumettant à la raison. »

[...] Aucun homme, aucune société ne peut éviter de s'interroger sur les conditions dans lesquelles l'usage — et même la menace d'usage — de la violence contre d'autres hommes peut devenir légitime. »

Ces lignes sont représentatives de la pensée généralement acceptée parmi les chrétiens. Elles expriment le souci louable de réagir à la violence et de la limiter : dans un monde marqué par celle-ci, l'Église a contribué à mettre peu à peu des balises, des limites qu'elle a rendues acceptables pour la majorité des citoyens. Les deux commissions à l'origine de ce texte ont le même souci et cherchent à encadrer au maximum la violence. Mais, malgré cette intention respectable, elles entérinent le principe et le droit, limité, de « légitime défense » collective. Pourtant, force est de constater que la violence et les moyens qui lui sont consacrés ont été peu affectés par ces balises posées au long des siècles. De fait, l'Église, à partir du règne de l'empereur Constantin (IV^e siècle), a plutôt cherché à justifier les guerres existantes qu'à les combattre, en raison notamment de ses accointances avec les pouvoirs institués⁶. Et, aujourd'hui encore, les textes du Magistère catholique envisagent la possibilité de la « guerre juste » ou, plus précisément, de la « légitime défense par la force militaire ». Il en est de même pour la légitime défense personnelle. Tout ceci nous interroge, cette interrogation étant à l'origine de la rédaction de ce livre.

Mais avant d'aller plus loin, je vais préciser le sens de l'expression « légitime défense⁷ ». Celle-ci est, d'après le *Petit Larousse*, le « **droit de**

6. Quoique nous voyons se dessiner une lente évolution dans un autre sens depuis quelques décennies (ce que nous aborderons notamment p. 335-339 et 361-368 de ce livre).

7. Voici quelques caractéristiques de la légitime défense dans le droit français :

- L'acte de défense doit être nécessaire (c'est le seul moyen de faire).
- L'agression doit être actuelle et non passée (sinon il s'agirait de vengeance).
- L'agression doit être injuste (c'est-à-dire illégitime, contraire au droit).
- Le mode de riposte doit être proportionné à la gravité de l'attaque : nous pouvons remarquer que cette notion de proportion existait déjà dans la loi du talion. Celle-

riposter par un acte interdit (notamment : homicide, blessures et coups) pour se protéger ou pour protéger autrui contre un acte de violence⁸ ». Cette définition identifie la légitimité du « se défendre de la violence » et la violence défensive. Je veux remettre en question cette identification et la confronter à une autre vision.

Je précise d'emblée que, pour moi, il n'est pas question de justifier une attitude passive devant des actes violents auxquels nous serions exposés. Il me semble aller de soi que je me dois de réagir, de montrer ma désapprobation, de lutter dans l'amour face aux atteintes à ma vie, à celles de proches et même à toute vie humaine. Il s'agit — sur le terrain de la morale — d'un devoir, plus que d'un droit, imprescriptible. Mais je suis persuadé qu'il n'y a pas que l'alternative : violence ou passivité. **Une autre voie nous est proposée, une attitude véritablement légitime, pour un disciple du Christ, parce que cohérente avec l'Évangile.** C'est elle que j'approfondirai dans ces pages.

Pour nommer la « légitime défense », selon la définition que je viens d'en donner, il me semble plus juste de parler de « légitime défense destructrice » de santé, de vie..., ou de « **légitime défense violente** ». C'est cette dernière expression que j'utiliserai dans ce livre sous la forme abrégée LDV. **La LDV est, en fait, une forme de violence légitimée.**

Pour Christophe Godin, un acte, par exemple celui accompli dans le cadre de la LDV, est dit « légitime » parce qu'il est « conforme à la loi idéale. On lui oppose l'adjectif "légal", c'est-à-dire conforme à la loi en

ci inspire en partie la légitime défense.

- La légitime défense, dans ces conditions, est un droit qui efface toute responsabilité pénale, tout caractère illégal aux actes commis.

8. Notons que la plupart des actes de violence ne sont pas d'ordre physique, à la différence des coups et blessures. Ce livre, même s'il aborde surtout ces derniers, concerne tout autant les violences psychologiques (moyens non verbaux et paroles : attitudes humiliantes, moqueries, jugements qui condamnent, enferment, étiquettes, injures...) qui, fréquemment, précèdent, entraînent et accompagnent les violences physiques. C'est une erreur de croire que les violences psychologiques, invisibles, sont moins graves ou plus « civilisées » que les violences physiques, visibles. Ce sera souvent d'abord et surtout au niveau de ces violences invisibles qu'il sera nécessaire d'intervenir pour éviter l'escalade vers la violence physique. C'est ce qu'exprime un texte d'Arun Gandhi cité en Annexe 1. Voir aussi p. 135-138 de ce livre.

vigueur⁹. » Le *Robert* donne cette définition : « Légitime évoque l'idée d'un droit fondé sur la justice et l'équité que le droit positif (le droit en vigueur) peut contredire. » De ce fait, un acte légitime est censé avoir une valeur difficilement contestable. **C'est cette légitimité de la LDV que je vais remettre en question tout au long du livre.**

De la fatalité de la défense violente à la non-violence chrétienne

Ce qui me semble fondamentalement en jeu derrière la question de la LDV, c'est **la croyance en la fatalité de certaines violences**, particulièrement dans des situations dites limites. C'est le cas, par exemple, de la défense de sa vie ou de celle d'un proche face à un agresseur ou de la défense d'une collectivité attaquée, nation... Sommes-nous alors obligés d'être violents ou, sinon, passifs, et devons-nous penser qu'il est légitime de l'être ? Je comprend qu'il soit, à simple vue humaine, difficile et délicat de répondre à cette question tant la violence, et peut-être plus encore la passivité, font partie de nos réactions les plus enracinées. En fait, l'acte de légitimation de violences est une acceptation, une reconnaissance, un accommodement. « Légitimer fait changer de cap et de repères¹⁰. »

Mais je pense qu'il y a en nous quelque chose de plus puissant encore, de plus profondément inscrit. Il s'agit du refus viscéral d'être bafoué dans notre dignité d'homme (nous ou nos frères humains), notamment quand nous (ou nos frères) sommes victimes de violence. Il s'agit aussi du sentiment de malaise ressenti devant notre violence, ou notre passivité, et devant les dégâts relationnels qu'elles entraînent, directement ou à cause de ce que nous laissons faire. **Nous portons une aspiration profonde à vivre des relations d'où la violence et la passivité seraient bannies au profit d'autres manières de vivre ensemble de**

9. Christophe Godin, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Fayard, 2004.

10. François Jourdan, « Légitimer la guerre, c'est trahir l'Évangile », in *Nouvelles de l'Arche*, 2004, p. 21.

façon responsable. Le Christ la révèle en lui ouvrant, dans la foi, un chemin nouveau, une sorte de « troisième voie » **réconciliant amour et justice, dans la vérité.** En Jésus, il n’y a plus de fatalité du recours à la violence. Il nous révèle le chemin de notre conversion à un amour plus gratuit. Cet amour, c’est notamment celui de l’adversaire, de l’ennemi, **un amour subversif**¹¹, **vécu dans la communion avec Dieu.**

Par désir de fidélité à cet amour, les Églises cherchent à approfondir de plus en plus sa dimension non-violente. Voici, par exemple, ce que Jean-Paul II disait en Inde le 1^{er} février 1986 :

☞ « De ce lieu, qui est toujours lié à la mémoire de cet homme extraordinaire [Gandhi], je veux exprimer devant le peuple de l’Inde et le monde ma conviction profonde que la paix et la justice dont la société contemporaine a un si grand besoin ne seront atteintes qu’en suivant le chemin qui fut l’essence même de son enseignement¹². »

Un chemin centré sur la quête de vérité, sur la découverte progressive de la démarche non-violente.

Dans l’Église catholique, l’approfondissement de cette démarche est surtout perceptible depuis le concile Vatican II (1962–1965). Voici des extraits de textes¹³ des deux derniers papes qui sont significatifs de cette manière nouvelle et ancienne à la fois de se situer face à la violence. Le premier, tiré de l’encyclique de Jean-Paul II *Centesimus annus* (1991, n° 23¹⁴), développe l’exemple des actions non-violentes qui ont conduit à la chute du mur de Berlin et des dictatures communistes en Europe de l’Est :

11. Vient du latin *subversum* dont le sens est « qui bouleverse, qui met sens dessus dessous ». C’est dans ce sens que le mot *subversif* est utilisé ainsi que dans celui de la définition du *Petit Robert* : « qui est susceptible de menacer les valeurs reçues ».

12. Dans la *Documentation catholique* (que je citerai, pour ce qui est des références des textes du Magistère, avec l’abréviation DC) n° 1914 du 16-03-1986.

13. Ces textes sont abordés p. 335-336 et 337-338.

14. DC n° 2029 du 02-06-1991, p. 529-530.

☞ « [L'ordre européen issu de la seconde guerre mondiale] s'est trouvé dépassé par l'action non-violente d'hommes qui, alors qu'ils avaient toujours refusé de céder au pouvoir de la force, ont su trouver dans chaque cas la manière efficace de rendre témoignage à la vérité. Cela a désarmé l'adversaire, car **la violence a toujours besoin de se légitimer par le mensonge**, de se donner l'air, même si c'est faux, de défendre un droit ou de répondre à une menace d'autrui. Encore une fois, nous rendons grâce à Dieu qui a soutenu le cœur des hommes au temps de la difficile épreuve, et nous prions pour qu'un tel exemple serve en d'autres lieux et en d'autres circonstances. Puissent les hommes **apprendre à lutter sans violence pour la justice...** »

Le second texte est un extrait d'une homélie de Benoît XVI¹⁵ du 18 février 2007 où il aborde les fondements de la non-violence chrétienne à partir du passage de « l'amour des ennemis » (Lc 6, 27-35) :

☞ « Cet Évangile est à juste titre considéré comme la grande charte de la non-violence chrétienne, qui ne consiste pas à se résigner au mal — selon une fausse interprétation du « tendre l'autre joue » (cf. Lc 6, 29) — mais à **répondre au mal par le bien** (cf. Rm 12, 17-21), **en brisant ainsi la chaîne de l'injustice**. On comprend alors que la non-violence pour les chrétiens n'est pas un simple comportement tactique, mais bien une manière d'être de la personne, l'attitude de celui qui est tellement convaincu de l'amour de Dieu et de sa puissance qu'il n'a pas peur d'affronter le mal avec les seules armes de l'amour et de la vérité. »

Pour approfondir ce qu'est ce bien, cet amour non-violent dont témoigne le Christ, je commencerai par aborder son attitude face à la

15. Traduction réalisée par l'agence Zenit.

violence à la lumière des évangiles¹⁶. Nous verrons ce qu'il demande à ses disciples de vivre, notamment à travers les versets de Mt 5, 38-48. Je développerai ensuite le thème de la violence, de sa justification et de nos réactions face à elle, en abordant alors la démarche non-violente. Je confronterai ces diverses réflexions aux textes du Magistère de l'Église catholique¹⁷ sur la légitime défense (personnelle et collective) et, dans un second temps, sur la non-violence. Après avoir rappelé le parcours ecclésial historique, contradictoire, de la légitimation de la LDV, j'indiquerai des signes d'une évolution qui semble être porteuse d'espoir. Nous terminerons ce parcours en approfondissant nos attitudes face à ces violences collectives et cachées, si destructrices, que sont les violences structurelles (ou institutionnalisées), par exemple la LDV collective lors des guerres. J'aborderai ainsi l'objection de conscience, un moyen de résistance à certaines violences structurelles. Cette démarche s'est particulièrement développée depuis quelques décennies et, souvent, les objecteurs s'inspirent de l'exemple et du message de Jésus et de ses premiers disciples.

Je ne suis pas un spécialiste de théologie ou de gestion des conflits, simplement un chrétien interpellé par le témoignage du Christ confronté à la violence et par la dynamique non-violente qui s'inspire notamment de lui. Dans le cadre d'un cheminement personnel, j'ai été heureusement surpris et, en même temps, fort touché par la richesse et la profondeur des textes que j'ai pu lire, des témoignages que j'ai reçu sur des questions liées à la violence et à la non-violence. C'est le désir de partager cette expérience qui m'a poussé à rassembler dans cet ouvrage, non seulement des apports personnels, mais surtout de nombreux passages de ces textes. Ma démarche s'est trouvée enrichie par un travail de concertation, notamment avec des membres de l'association « Sortir de la violence ». Je ne prétends pas proposer des solutions

16. Les citations bibliques sont tirées de la *Traduction œcuménique de la Bible* (TOB), Paris, Bibli'O – Société biblique française et Cerf, 2010.

17. Les prises de positions des principales autres Églises sont assez proches de celles de ces textes.

précises pour des conflits concrets mais un esprit, des références et des pistes de réflexion.

Je remercie ma femme Élisabeth pour l'aide fournie dans le cadre de son cheminement personnel et Hervé Ott pour son apport précieux lors de la recherche préliminaire à la rédaction. Je remercie aussi Bruno Eliat Eliat, Benoît Thiran et Jo Hanssens pour leur soutien critique durant cette rédaction, Jean-Marie Muller pour ses nombreux livres et articles souvent cités et Étienne Chomé pour son étude fort documentée de Matthieu 5, 38-42. Ces auteurs, ainsi que Jean et Hildegard Goss-Mayr, Alfred Bour, Jean-Paul II et le *Catéchisme de l'Église catholique*, ont été mes principales sources. Je voudrais enfin exprimer ma reconnaissance posthume à Dom Helder Camara, Joseph Pyronnet, Jean Lasserre, Jean Toulat, Henri Roser et à bien d'autres, pour leurs écrits et leur engagement pour la justice et la vérité au nom du Christ.

Ce livre est dédié à ces femmes et à ces hommes qui ont risqué ou même perdu leur liberté, leur santé ou leur vie du fait de leur combat pour la justice, pour la défense de leurs semblables, dans le respect absolu de la vie et de la dignité de leurs ennemis. Il est aussi dédié à Jean et Hildegard Goss-Mayr dont le témoignage prophétique de la non-violence évangélique m'a profondément marqué.

Quelques définitions : agressivité, violence, non-violence

Je vais préciser le sens de quelques mots utilisés dans ce livre, pour éviter des confusions. Pour ceci, je reprend à mon compte les définitions proposées par Benoît et Ariane Thiran-Guibert¹⁸ :

☞ « Il existe en effet beaucoup de définitions de ces mots ayant chacune ses richesses et ses limites. Nous nous inspirons de

18. Animateurs de l'association d'origine belge « Sortir de la violence », ils s'inspirent beaucoup de Jean et Hildegard Goss-Mayr, entre autres dans leurs écrits. Ce passage est tiré du livre *Entrer dans l'Évangile pour sortir de la violence*, Namur, Fidélité, 2006, p. 25-26.

la définition de Jean et Hildegard Goss-Mayr¹⁹. Nous l'avons choisie pour son potentiel pédagogique, c'est-à-dire sa capacité à rejoindre les hommes et les femmes d'aujourd'hui et les mettre en mouvement. [...]

Jean et Hildegard distinguent *agressivité* et *violence*²⁰.

L'*agressivité* est **une force instinctive de préservation de la vie**²¹. Elle a un pôle positif et un pôle négatif.

L'*agressivité* est positive, en tant que lutte pour sauvegarder toutes les dimensions de sa propre vie et de celle des autres,

19. Jean Goss était et Hildegard est toujours membre du MIR (Mouvement international de la réconciliation). Ils furent témoins de la non-violence et formateurs dans ce domaine depuis les années 1950, notamment dans les zones de conflits un peu partout sur la planète. Ils ont joué un rôle important lors des événements aux Philippines en 1986, au Zaïre et à Madagascar en 1991, ainsi qu'en Amérique latine durant les dictatures. Jean est décédé en 1991. Hildegard poursuit ses activités en faveur du développement d'une non-violence inspirée notamment par le Christ.

20. Le général de Bollardière exprime ainsi le rapport entre l'*agressivité* et la violence : « On objecte [à la démarche non-violente] : l'*agressivité*, donc la violence, existera toujours. En fait, on confond *agressivité* et violence. L'instinct d'*agressivité*, chez l'homme, est un fait biologique aussi évident que la pesanteur dans l'ordre physique. Si cette *agressivité* n'est pas maîtrisée, elle devient violence. Mais contrôlée, canalisée, employée dans des actions qui respectent l'adversaire et n'avalissent pas leur auteur, c'est la non-violence. En somme, **la violence, c'est la maladie de l'*agressivité*** » (extrait du livre de Jean Toulat, *Un combat pour l'homme, le général de Bollardière*, Paris, Centurion, 1987, p. 143).

Le général de Bollardière fut mis aux arrêts suite à sa dénonciation de la torture lors de la guerre d'Algérie. Il devint par la suite militant de la non-violence et un des fondateurs du Mouvement pour une alternative non-violente (le MAN).

En Annexe 2, on trouvera un approfondissement, par Jean-Marie Muller, de cette distinction entre l'*agressivité* et la violence.

21. Pat Patfoort écrit :

« Se défendre et se protéger sont les choses les plus naturelles au monde, puisque notre instinct de survie, de conservation nous y pousse. Si nous ne nous défendons pas, si nous ne nous protégeons pas, l'humanité n'existerait plus. L'instinct de conservation est inhérent à l'être humain et il est vital. Cet instinct se manifeste lorsque les besoins (physiques et psychiques) dont dépend notre survie ne sont pas satisfaits. [...] [Dans ce cas], notre instinct de conservation va produire de l'énergie pour que nous satisfassions le besoin en question » (*Se défendre sans attaquer. La puissance de la non-violence*, Malines, Baeckens Books NV, 2004, p. 22).

en tant que force qui protège la vie, toute vie. On la retrouve chez tous les grands non-violents. On pourrait la nommer combativité, véhémence ou virulence : on est prêt à s'engager, à combattre pour la vie, c'est une force positive.

L'agressivité devient négative si, dans cette lutte, elle utilise des moyens qui détruisent l'autre, les autres, ou soi-même. C'est elle que nous désignons par le terme violence.

La *violence* est donc définie, sans exception, comme une force destructrice de l'être humain, c'est-à-dire **une force qui diminue, blesse, détruit, exclut l'autre ou soi-même.**

Le mot *non-violence* (issu de l'anglais *non violence*) est la traduction du mot sanscrit *a-himsa* utilisé par Gandhi. Il veut dire « lutter, s'engager pour la justice sans himsa », c'est-à-dire sans une force destructrice de l'adversaire, sans violence. Mais si nous rejetons la violence comme moyen de lutte, nous devons la remplacer par une autre force. Pour Gandhi, cette autre force est *satyâgraha* : "la force de la Vérité, la force de l'âme". On peut ajouter : "force de la justice, force de l'Amour". Malheureusement, quand nous utilisons le terme *non-violence*, nous prenons un mot qui dit seulement non à la violence, mais n'exprime pas la force constructive et positive de ce concept. En disant *non-violence*, nous devons toujours lier *a-himsa* et *satyâgraha*. C'est pourquoi Jean et Hildegard préfèrent employer le terme de *non-violence active*²². »

326

Ainsi la non-violence est une expression constructive de cette force qu'est l'agressivité. Elle s'oppose à la passivité et lui refuse, de même qu'à la violence, toute caution. Pour exprimer cette lutte pour la justice, sans l'appui de la violence, que constitue la non-violence, d'autres expressions à tournure positive peuvent aussi être utilisées : fermeté permanente, résistance constructive...

22. Pour la même raison, je reprendrai quelquefois ce terme de *non-violence active* en ayant bien conscience qu'il s'agit d'un pléonasme.